

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 mars 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Madame      Karo Poirier      Maire suppléante  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Est absent      :      Monsieur      Réjean Major      Maire

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence de Madame Karo Poirier qui agit à titre de maire suppléante.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Karo Poirier, maire suppléante, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2015-03-02-046

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2015

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2015
- 100-7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Reddition de comptes 2014
- 100-8 Congrès ADMQ – 17 au 19 juin 2015 - Québec

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Congrès de l'ACSIQ 2015 – 16 au 19 mai 2015 – Sherbrooke
- 200-4 Logiciel de gestion – TARGET Incendie

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2015
- 600-3 Congrès de la COMBEQ – 16 au 18 avril 2015 – La Malbaie
- 600-4 Adoption du règlement numéro 269 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Activités d'animation à la bibliothèque

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Érosion des berges  
900-2 PERO

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015**

M.B. 2015-03-02-047

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Des questions sont posées concernant le sujet suivant :  
Lettre déposée – Cueillette des ordures et recyclage

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2015**

Reporté à une prochaine séance.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**Bourse de mérite scolaire – CSHBO – Établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

M.B. 2015-03-02-048

**Considérant** la résolution M.B. 2015-02-02-039 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 février 2015;

**Considérant** que la conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, sera présente à la remise des diplômes des finissants lors de la graduation des étudiants du cinquième secondaire de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, sera la représentante de la municipalité de Bouchette lors de la remise de la bourse de mérite scolaire à un finissant de Bouchette du cinquième secondaire de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2015-03-02-049

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2015 au 28 février 2015, pour un montant total de 3 300.56 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2015**

M.B. 2015-03-02-050

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2015 pour un montant total de 92 922.43 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2015**

M.B. 2015-03-02-051

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2015 pour un montant de 6 980.96 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local –  
Reddition des comptes 2014**

M.B. 2015-03-02-052

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 233 336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**Pour ces motifs**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Congrès ADMQ – 17 au 19 juin 2015 - Québec**

M.B. 2015-03-02-053

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale Claudia Lacroix à participer au congrès 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2015 et d'émettre le paiement relatif au frais d'inscription au montant de 488\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-130-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**200-3 Congrès de l'ACSIQ 2015 – 16 au 19 mai 2015 - Sherbrooke**

M.B. 2015-03-02-054

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2015 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à Sherbrooke du 16 au 19 mai 2015 et d'émettre le paiement relatif au frais d'inscription au montant de 397\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-220-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-4 Logiciel de gestion – TARGET Incendie

M.B. 2015-03-02-055

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition du logiciel TARGET Incendie au coût de 1500\$ plus taxes. Des frais de formation pour un total de 1400\$ plus taxes, soit 700\$ par jour pour deux jours s'ajoutent au coût d'acquisition. De plus, une somme de 270\$ s'ajoutera annuellement pour le contrat de support pour ledit logiciel. La dépense de 2900\$ plus taxes sera imputée au poste « Immobilisations – Incendie » (03-600-00-000) et la dépense de 270\$ plus taxes sera imputée au poste « Contrat informatique – Logiciel » (02-220-00-414).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

#### 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

#### 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

#### 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

#### 400-3 Écocentre et site des lagunes

#### 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

#### 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2015**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2015 sont déposées.

**600-3 Congrès de la COMBEQ – 16 au 18 avril 2015 – La Malbaie**

M.B. 2015-03-02-056

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2015 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à La Malbaie du 16 au 18 avril 2015 et d'émettre le paiement relatif au frais d'inscription au montant de 550\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-610-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-610-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 Règlement numéro 269, règlement modifiant le règlement numéro 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation**

M.B. 2015-03-02-057

- ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;
- ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent au conseil municipal une telle modification;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 6 Pierre Parisien lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 18 h 30;

**ATTENDU QU'** un deuxième projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**ATTENDU QU'** aucune demande valide n'a été déposée pour la tenue d'un registre et ce, avant la date limite fixée au 9 février 2015;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement 269 modifiant le règlement 85 comme suit :

#### **Article 1 - Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article 2 – Modification de l'article 8.1.1.1 pour la marge latérale relative à un bâtiment accessoire à l'habitation**

L'article 8.1.1.1 est modifié par ce qui suit et ce, pour la marge latérale seulement :

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur inférieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum de 1.2 mètre.

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur supérieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum la moitié de la hauteur du bâtiment.

#### **Article 3 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Karo Poirier  
Maire suppléante

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

#### **700-1 Activités d'animation à la bibliothèque municipale**

M.B. 2015-03-02-058

**Considérant** que la responsable de la bibliothèque désire dynamiser la bibliothèque;

**Considérant** que la responsable désire organiser des activités culturelles et autres;

**Considérant** qu'un montant de 500\$ est inclus dans le budget 2015 pour ce genre d'activités;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de rendre disponible la somme de 500\$ pour la tenue d'activités à la bibliothèque locale. Ces dépenses seront imputées au poste « Activités – Bibliothèque » (02-702-30-499).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Correspondance – Cueillette des ordures – Chemin de l'Auberge**

Une réponse devra être envoyée aux signataires de la lettre reçue.

**800-2 Correspondances relatives aux activités à venir**

- Rencontre auteur – Bibliothèque – 5 mars 2015
- Déjeuner Centraide – 8 mars 2015
- Souper bénéfique – Clinique santé Haute-Gatineau – 28-03-2015
- Tournoi de pêche – Lac Cameron – 14 mars 2015

**800-3 Activité « Plaisirs d'hiver » - 1<sup>er</sup> mars 2015**

Un merci spécial à la personne responsable de l'organisation de cette activité tenue à la patinoire le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Érosion des berges**

M.B. 2015-03-02-059

**Considérant** la problématique reliée à l'érosion des berges le long de la rivière Gatineau;

**Considérant** que cette problématique se répète année après année et ce, depuis de nombreuses années;

**Considérant** que cette érosion provoque des pertes de terrain;

**Considérant** que ce phénomène s'observe en zone agricole et près de certaines infrastructures municipales;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'informer les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de même que l'Union des producteurs agricoles de cette problématique de l'érosion des berges dans la municipalité de Bouchette le long de la rivière Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

900-2 PERO

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2015-03-02-060

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 42.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Karo Poirier  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière